

Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Le Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est destiné à attester la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré, pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner ainsi les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L.122-2 du code de l'Éducation.

Conditions d'obtention

L'arrêté du 5 mai 2017 régit l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

Organisation de l'examen

Épreuve 1 :

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

Épreuve 2 :

Une épreuve orale d'une durée de 30 minutes.

La préparation d'une durée de 60 minutes consiste en l'étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire. À partir de cette étude de cas, le candidat formule un diagnostic et des propositions qu'il présente lors de la première partie de l'épreuve orale. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Modalités d'évaluation

Chaque épreuve est notée sur 20. Pour chacune des deux épreuves, **une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire**. Une note globale au moins égale à **20 sur 40** pour l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Organisation de la formation conduisant au CPLDS

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034601743/>

Formation des candidats

L'arrêté du 5 mai 2017 cité plus haut précise le contenu et l'organisation de la formation conduisant au certificat.

La formation académique, déployée sur huit mois, du mois de novembre au mois de juin, est composée de six modules théoriques en distanciel (M@gistère) et six jours de formation en présentiel.

Un stage pratique de quarante heures dans une structure accueillant des publics décrocheurs et/ou des élèves nouvellement arrivés en France vient compléter le parcours.

Les formateurs, coordonnatrices de la MLDS et formateurs externes, interviennent sur les thématiques suivantes :

- Enjeux de la prévention et de la remédiation du décrochage dans le cadre des politiques nationales et européennes ;
- Ingénierie de formation et conduite de projet ;
- Gestion administrative et financière d'une action de formation ;
- Gestion de conflit, gestion de crise ;
- Conseil et animation ;
- Pédagogie différenciée et modulaire.

Composition du jury académique

Le jury est composé de personnels de direction, d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN ET-EG IO) et d'inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Présidence : Madame Ghislaine GEOFFRAY, IA-IPR

Vice-présidence : Monsieur Jérôme CARGNELUTTI, IA-IPR

Session 2023-2024

En 2024, sur les 13 candidats inscrits à la formation - 12 titulaires et 1 maître-auxiliaire - 4 candidats ont présenté l'épreuve 1 et 5 candidats l'épreuve 2 (1 candidat bénéficiait du maintien de la note de l'épreuve 1 présentée au cours de l'année scolaire 2022-2023).

Parmi les 5 candidats qui ont présenté les épreuves, on compte 2 conseillers principaux d'éducation (CPE), 1 enseignant du second degré PLP et 2 professeurs des écoles (1 public et 1 privé).

Résultats

5 candidats ont obtenu leur certificat.

Pour rappel : les deux épreuves sont compensatoires, le total des deux notes doit être supérieur ou à 20 sur 40.

Aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 5/20 (note éliminatoire).

Moyennes des épreuves et écart-types

Épreuve 1 : moyenne 12,8 et écart-type 3,7

Épreuve 2 : moyenne 13,6 et écart-type 0,4

Ainsi, cette année encore, les résultats de l'épreuve 1 sont-ils plus hétérogènes et légèrement moins bons en moyenne que ceux de l'épreuve 2

Remarques générales du jury

Les candidats se présentent au certificat avec des objectifs différents : certains souhaitent une reconnaissance institutionnelle de leur engagement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ; d'autres veulent enrichir les connaissances du milieu professionnel dans lequel ils évoluent et consolider également leurs compétences pédagogiques.

Pour tous, le parcours de formation académique a été une aide et un accompagnement riche. Le jury a pu apprécier l'engagement et la motivation de tous les candidats et il encourage les personnels éligibles à se présenter.

Épreuve 1

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2017 précisant l'organisation des épreuves du certificat, **l'épreuve 1 consiste en une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.**

Lors de cette épreuve, le jury veille à mesurer la capacité des candidats à accompagner un collectif de jeunes et à prendre en compte la diversité des élèves sur le plan pédagogique. Une attention particulière est également portée à la cohérence de la mise en œuvre de la séance au regard des objectifs annoncés aux jeunes, à l'utilité et à la pertinence des supports proposés et des outils pédagogiques mobilisés lors de la séance. Il est à noter que l'explicitation des objectifs, l'énumération des outils et ressources sont indispensables pour ce public. Par ailleurs, un modelage, un guidage puis en travail en autonomie sont des pistes à explorer.

Le jury tient à souligner l'implication des candidats dans cette épreuve et le souci de bien faire.

Il est attendu que les candidats soient capables de mobiliser des gestes et pratiques professionnels pour animer à bon escient la séance et favoriser la mise en activité de chaque élève.

La prestation des candidats qui annoncent clairement les objectifs de la séance, qui utilisent des outils adaptés, qui savent créer des interactions au sein du collectif de jeunes, qui installent un climat de confiance et agissent avec bienveillance a été valorisée.

Les candidats, capables de concevoir une situation motivante et d'établir une collaboration pensée entre les jeunes, lors de l'animation de la séance, ont permis à ce public de s'engager et de les faire adhérer au projet.

Une bonne connaissance des problématiques du décrochage scolaire chez certains candidats a été relevée. Le jury a fortement apprécié une analyse fine et une anticipation pertinente des besoins des élèves lorsqu'elle a été effectuée en amont.

Afin d'accompagner les futurs candidats dans la réussite, quelques points méritent d'être mentionnés et améliorés :

- Il convient donc de s'appuyer davantage sur le vécu et les projets des jeunes pour rendre l'accompagnement plus efficace.

- Il est important de favoriser, lors de l'animation, les interactions au sein du groupe, d'éviter des modalités descendantes, de sortir des schémas traditionnels du cours frontal ou encore de monopoliser la parole.
- Il est fortement conseillé de rendre les jeunes acteurs, de développer leur autonomie et les prises de parole, qui ne peuvent se réduire à des mots ou bribes de phrases.

Nous conseillons également aux futurs candidats de prendre de la hauteur, d'aller au-delà de l'expérience professionnelle vécue dans l'établissement d'exercice et donc d'ancrer les choix d'animation dans la réalité de la MLDS.

Nourrir sa réflexion par des apports théoriques et s'appuyer plus largement sur la recherche sont des éléments indispensables aux yeux du jury.

Savoir mettre en lien les pratiques d'enseignement et les acquis de la formation, analyser finement l'activité des élèves sont autant de points valorisés.

Lors de l'entretien, il est aussi demandé aux candidats de savoir effectuer une analyse réflexive poussée, de savoir mettre en perspective les choix opérés et d'être capable de faire de nouvelles propositions, de suggérer des modifications, de rectifier les choix opérés. Une capacité à prendre du recul par rapport à la mise en œuvre proposée est indispensable lors de cet exercice.

Épreuve 2

L'épreuve 2 consiste en l'étude d'une situation comme précisé dans l'arrêté du 5 mai 2017.

Les prestations les plus réussies sont celles où les candidats ont mis à profit leur expérience professionnelle et l'ont articulée aux contenus de la formation pour traiter la situation individuelle. Il est attendu que les hypothèses de travail et les choix proposés s'appuient sur des connaissances solides.

Le jury a particulièrement apprécié les prestations des candidats qui ont su présenter un diagnostic précis, complet et distancié de la situation avec des propositions pertinentes, hiérarchisées et argumentées, en cohérence avec le cadre institutionnel. Le jury a valorisé l'aptitude des candidats à mettre en lien les apports théoriques et la pratique, à structurer le propos et à le nuancer. Une problématisation et une mise en perspective de la situation ont été des atouts majeurs pour les candidats qui ont bien réussi cette épreuve.

En revanche, certains candidats ont manipulé une terminologie imprécise et parfois inadéquate. D'autres ont paraphrasé le cas sans prendre de hauteur ni analyser de façon claire la situation.

D'aucuns ont du mal à identifier les facteurs de décrochage, ne parvenant pas à cerner les causes et conséquences.

Une lecture attentive du dossier est indispensable afin d'identifier clairement les informations importantes (profil du jeune, dates, type d'établissement, voie choisie, proposée, etc.) qu'il contient et de comprendre les enjeux de la situation.

Il convient également de prendre du recul par rapport à la situation afin d'avoir un regard critique sur les éléments contenus dans le dossier et sur ce qui a été mis en place pour accompagner le jeune décroché.

Il est à noter que quelques candidats ont habilement apporté des éléments complémentaires dans l'analyse du dossier et ont mis en perspective la situation proposée.

Il est important par ailleurs que les candidats incarnent leurs propos et se projettent dans les futures missions qui leur seront dévolues. Ainsi, des candidats qui ont déclaré « en tant que futur référent du décrochage, je ferai... » ont-ils plus facilement convaincu le jury. De plus, penser la mission en tant que personne ressource est une dimension à ne pas négliger. Il est primordial de montrer une connaissance fine du système et de mettre en valeur ses savoirs.

Contextualiser, situer le cas dans un environnement institutionnel précis, montrant une connaissance des différents acteurs, a permis aux candidats d'étayer leur analyse.

Le jury a eu le plaisir d'entendre des candidats très bien préparés sur les outils, mettant à profit de façon très judicieuse les apports issus de la formation théorique et pratique et une veille scientifique personnelle. La formulation d'hypothèses pour répondre à un déficit d'informations a retenu l'attention du jury.

Pour finir, il sera opportun de prendre en compte la dimension de prévention dans la problématique d'un jeune en situation de décrochage scolaire, souvent omise.

Lors de l'entretien, pour les deux épreuves, l'aptitude des candidats à prendre du recul et à analyser leur séance ou l'étude de cas, tout en justifiant les choix opérés et en ancrant leur réflexion dans le cadre de référence institutionnel, est essentielle.

Comme pour toutes les épreuves professionnelles, le jury apprécie particulièrement l'écoute, le sens du dialogue et la capacité à entrer dans un échange constructif.

Pistes de travail

Pour l'épreuve 1, le jury rappelle la nécessité d'une réflexion approfondie autour des contenus de la séance, de son articulation avec le projet du contexte d'exercice et d'une mise en œuvre pédagogique différenciée, coopérative et interactive au sein du groupe. Cela permettra aux candidats de justifier leurs choix devant le jury.

Pour l'épreuve 2, il est nécessaire, sans pour autant être exhaustif, de s'appuyer sur les dispositifs existants. Pour cela, il est judicieux d'assurer tout au long de la formation une veille informationnelle autour de la lutte contre le décrochage scolaire.

Il est vivement conseillé de s'entraîner à cette épreuve pour cerner clairement les attentes, établir un diagnostic complet et juste et être à même de proposer des pistes pertinentes.

Le jury insiste sur l'importance d'avoir un regard distancié par rapport au dossier étudié. Il est rappelé que tous les dossiers sont proposés à partir de cas réels. Le candidat ne doit pas hésiter à partager sa réflexion et à exercer un regard critique sur le cas étudié tout en étayant ses propos et en s'appuyant sur ses connaissances et sur les apports de la formation.

Dans les deux épreuves, pour étayer les propos et prendre de la distance, il faut que les candidats argumentent les choix effectués à partir d'une vision systémique des parcours possibles pour les jeunes en situation de décrochage scolaire.

Afin d'accompagner les futurs candidats, le jury leur met à disposition en annexe un exemple de sujet.

Ghislaine GEOFFRAY, IA - IPR, présidente du jury
Jérôme CARGNELUTTI, IA - IPR, vice-président du jury

ANNEXES



Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Épreuve n°2

Préparation : étude de cas d'une durée de 60 minutes liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire

Passage devant le jury : à partir de l'étude de cas proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation qui n'excèdera pas 15 minutes est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

SESSION 2024

Le sujet comporte :

- Une page de présentation du cas, numérotée 1/5 ;
- Le bulletin scolaire du premier trimestre 2022/23, pages 2/5 à 3/5 ;
- Fiche bilan GEVASCO, pages 4/5 à 5/5.

À partir des documents présents dans le dossier, le chef d'établissement sollicite votre expertise pour :

- **faire le diagnostic de la situation de *Milo* ;**
- **faire des propositions pour accompagner *Milo* dans son parcours scolaire.**

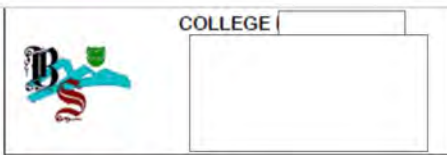
Ce sont ces deux éléments que vous présenterez aux membres du jury.

NB : les documents proposés sont authentiques et ils n'ont pas été modifiés volontairement. Vous serez amené par le jury à porter un regard critique sur certains éléments. Vous pouvez mettre à profit le temps de préparation pour anticiper ces questions.

Situation :

Milo est un élève de 4^e pour cette année scolaire 2022-2023. *Milo* a été largement absent sur l'année de 5^e, sans que la phobie scolaire ait été reconnue. *Milo* n'arrive pas à se détacher de sa maman et de son domicile ; il a peur de venir au collège, des autres camarades. Il a suivi des cours par correspondance au CNED en 2021-2022, mais aucun devoir n'a été rendu aux enseignants du collège.

Milo a réussi à venir en classe les premières semaines de septembre 2022 avant de manquer de nouveau. En octobre 2022, un emploi du temps aménagé lui a permis de ne venir que le matin en classe, accompagné d'une AESH pour 24h par semaine, accordé par la MDPH. Or, depuis le retour des congés d'automne, *Milo* ne vient plus du tout en classe et ne rend aucun travail. L'AESH continue de venir en classe pour lui prendre les cours et les photocopies.



Bulletin du 1er Trimestre

Milo
Né le 04/12/2009 - EXTERNE LIBRE

Année scolaire : 2022/2023
Conseil de classe du 08/12/2022

4EME (24 élèves)
Professeur principal : Mme

Mme I

Matières	Moy.	Éléments du programme travaillés durant la période	Appréciations
ANGLAIS Mme compréhension écrite Grammaire	3,50 3,50 Abs	- Comprendre les points essentiels d'un message - Rédiger un texte court et construit sur un sujet connu - Expression du temps - Variations dans les usages de la langue - Comprendre des textes rédigés dans une langue courante et renvoyant à un sujet connu	Absent presque tout le trimestre. Un bilan n'est pas possible.
ARTS PLAST. Mme		- Expérimenter, produire, créer - L'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur - La représentation : images, réalité et fiction - S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs	Souvent absent, il est impossible d'évaluer sa progression en Arts plastiques.
EDUC. MUSICALE Mme	Abs	- Écouter, comparer et construire une culture musicale commune - Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création	Milo n'a assisté qu'à quelques séances en début d'année... Plutôt en réussite dans cette discipline, j'espère vivement le revoir prochainement !

Année scolaire : 2022/2023
4EME (24 élèves)

Bulletin du 1er Trimestre

Milo

Matières	Moy.	Éléments du programme travaillés durant la période	Appréciations
SVT Mme I	14,00	- pratiquer des démarches scientifiques dans le thème du corps humain et de la santé	Un fin de trimestre difficile pour Milo qui n'est plus venu en cours de SVT le mercredi matin, dommage car il semble avoir les compétences pour s'épanouir dans cette matière là.
TECHNO M. I	Abs	- Relier les évolutions technologiques aux inventions et innovations qui marquent des ruptures dans les solutions techniques. - Regrouper des objets en familles et lignées. - Associer des solutions techniques à des fonctions. - Analyser l'impact environnemental d'un objet et de ses constituants. - Analyser le cycle de vie d'un objet.	Beaucoup d'absences. Non évalué ce trimestre.

Parcours éducatifs

Parcours avenir

20/10/2022 : Festival XPLORE à Bourg Saint Maurice
Découverte des métiers de la montagne

Parcours d'éducation artistique et culturelle

06/12 : le « DOSE LE SON » (concert pédagogique autour des risques auditifs.) au Scarabée à Chambéry

08/12/2022 : Quinzaine cinéma italien - suivi par Mme

Absences : 4 demi-journées non justifiées - Aucun retard non justifié

Appréciation globale : Trimestre difficile à évaluer à cause des très nombreuses absences de Milo. En revanche, celui-ci a des capacités et nous souhaitons vivement le retrouver en classe afin de l'aider à progresser.

Le chef d'établissement



Remarques des professionnels :

Milo est accompagné par l'équipe éducative du collège : chef d'établissement, infirmière, CPE, médecin scolaire et assistante sociale. A ce jour, Milo est en difficultés pour venir en cours, et ses difficultés d'organisation et sa fatiguabilité entravent le bon déroulement des cours pour lui.

La famille met les suivis nécessaires en place. Néanmoins, les différentes évaluations et constats montrent la nécessité d'un accompagnement soutenu au sein de l'établissement scolaire sous forme d'aide humaine. En effet, Milo souffre d'un TDAH. Ce trouble, sa fatiguabilité, et son besoin de confiance rendent nécessaire un accompagnement pour ce jeune afin qu'il puisse à la fois être en confiance pour travailler mais aussi suivre un cours, prendre des notes et être recentré sur les tâches à accomplir. Les consignes ont parfois également besoin d'être explicitées.

Pour l'équipe éducative, une aide humaine mêlée aux adaptations pédagogiques, et aux suivis extérieurs permettrait à Milo d'être plus ancré dans sa socialité et d'exprimer ses capacités.

Les bulletins scolaires mettent en avant le besoin de ré-assurance et d'aménagements.

L'équipe soutient la demande de la famille concernant cette demande d'AESH.

Participants à la réunion

Nom-Prénom	Fonction
Mme [REDACTED]	Cheffe d'établissement
Mme [REDACTED]	CPE
Mme [REDACTED]	IDE
Mme [REDACTED]	Assistante sociale
Mme [REDACTED]	Professeur Principal

[Empty box]

Bilan de la période écoulée

En quoi les aménagements, adaptations, orientations et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève, permis d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

Aménagement et adaptations pédagogiques (dont matériel pédagogique adapté)

Emploi du temps aménagé.
AHEH prend des notes et le rassure.
Les devoirs sont aménagés et adaptés à sa situation dans le but de le valoriser.

Dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS, unité d'enseignement, SEGPA...)

[Empty box]

Missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine

2 (24h allouées)
Suivi en pointillé car beaucoup d'absences. Sa venue au collège est compliquée. Etre dans la négociation pour le faire franchir le portail, aller dans une matière précise.
Milo est très agréable, poli.
Objectif : Le faire entrer dans le collège, rester en cours
En SVT, il participe car est intéressé.
- Petite aide pour la concentration, il écrit sur un cahier pour se concentrer sur le cours du professeur.
- Le solliciter
- Valider la compréhension des consignes
- Possibilité de sortir si besoin

Perspectives

Objectifs pédagogiques et axes à travailler pour la suite du parcours de formation et/ou du projet professionnel

Milo est scolarisé à mi-temps, les matins. Mais progressivement, il n'est plus venu en classe. Perpétuelle négociation pour le faire entrer dans le collège. Depuis la Toussaint, il n'est venu qu'une heure en cours. Les professeurs souhaiteraient que Milo vienne davantage en cours. Un engagement avait été passé avec lui sur ses temps de présence en classe mais cela n'a pas tenu. A noter qu'il a besoin de manipuler en cours. Noter sur son cahier l'aide à se concentrer. Il ne supporte pas les stimuli sonores.

PERSPECTIVES

- Un stage de découverte est prévu en avril prochain pour qu'il prenne conscience de ce qu'est un métier. Possibilité de faire plusieurs stages au cours de cette année. Besoin d'une convention avec l'établissement, se rapprocher de la principale du collège. Il est attiré par le métier de boucher ou des métiers en lien avec la nature et les animaux.
- Des ateliers relais sont possibles au collège de Bissy à Chambéry. Horaires adaptables. Milo pourrait en bénéficier dès cette année ; dispositif temporaire de 4 à 6 semaines selon le profil de l'élève. La principale va prendre contact. Cela lui permettrait de souffler. Objectif de travailler son bien-être.
- Prévoir un RV avec la PsyEN Travailler l'orientation est essentiel. Des études en alternance sont indispensables pour lui.
- Une MFR est évoquée (problème de l'internat et du coût), une 3^e prépa-métiers également mais cela reste sur dossier scolaire (notes déterminantes).
- En cas d'absence au collège, les cours doivent absolument être sur pronote. Demander aux professeurs si les DS peuvent se réaliser en DM afin de lui permettre d'avoir une note et un retour de son travail.
- Participer aux cours d'EPS car course d'orientation en projet. Milo accepte cet engagement. A noter que 2h de cours consécutives sont trop longues pour lui. Il a besoin de se mettre en mouvement.
- Une orientation en ULIS collège ne paraît pas pertinente pour une seule année de 3^e. De plus, le fonctionnement de ce dispositif privilégie les inclusions. A ce jour, la présence de l'AESH permet de le sortir de la salle de cours si besoin et de travailler dans une autre salle au calme.

L'APADHE* à mettre en place rapidement : voir s'il y a des professeurs disponibles et volontaires pour accompagner Milo. Mais Milo refuse d'aller au collège. Possibilité dans un autre bâtiment public à proximité du collège puis au collège dès que possible, 1h 2x/sem en général. Milo y serait favorable. Demande de la part de la famille, autorisation parentale à renvoyer à l'APADHE*. La principale fera le relais auprès des parents. Envoi d'une copie au Dr XX Garder un lien avec les apprentissages et le garder au collège. Milo serait partant pour le français et les maths mais cela pourrait être une autre discipline en fonction des disponibilités des professeurs.

- Médiations artistiques 1 jeudi/2 mises en place à domicile pour l'instant de la part du professeur de français.

DEMANDE A LA MDPH

Renouvellement de l'aide humaine individuelle indispensable pour lui permettre d'entrer au collège et être présent en cours. Aide dont il se saisit quand il est présent au collège.

* APADHE : accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école